

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

Convention de prêt à usage sur les parcelles
cadastrées section E n°625 « La Cornella »,
D n°95 et D n°405 « Molard Grana »

Séance du 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : MM. FERRARI Jean (représenté par Mme CARRARA Carole), PESENTI Philippe (représenté par M. ARGENTI Bernard), Mme LETRAY Marie-Odile (représentée par Mme ROSIER Nicole).

Membres absents : MM. HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme BOURDONCLE Annie.

Soit : 19 présents, 3 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2017-89 en date du 15 novembre 2017 qui acceptait l'établissement d'une convention de prêt à usage avec ENGIE GREEN.

En effet, suite à des appels à projets photovoltaïques nationaux initiés par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) et de la sollicitation de la commune par ENGIE GREEN France (ex EDF Energie renouvelable) sur la recherche de sites à valoriser d'une surface minimale de 5 hectares. Le site des « Granges Ballet », zone nord, serait tout particulièrement adapté à recevoir ces équipements photovoltaïques, dont les modules fixes sur plots sont fabriqués en France. Les délais de réponse à cet appel d'offre étant très contraints, il est nécessaire d'établir très rapidement une convention de prêt à usage afin de permettre à ENGIE GREEN France de réaliser les différentes études dont études d'impact faune/flore, études de raccordement, dépôt de permis de construire. La réussite de ce projet permettrait par ailleurs à la commune, à la communauté de communes et au département de bénéficier de retombées économiques intéressantes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant au bail accepté le 15 novembre 2017 est proposé par ENGIE GREEN, afin d'intégrer la parcelle cadastrée section D n°95.

Les terrains communaux concernés représentent environ six à douze hectares à prendre dans les parcelles cadastrées section E n°625 (La Cornella), D n°95 D n°405 (Molard Grana) étant précisé que la superficie exacte sera déterminée au vue d'un document d'arpentage établi par un géomètre, les frais de bornage restant à la charge d'ENGIE GREEN FRANCE.

Considérant l'avenant à la convention de prêt à usage annexe à la présente, afin de permettre à ENGIE GREEN de candidater à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter d'établir un avenant à la convention de prêt à usage pour permettre à ENGIE GREEN FRANCE de réaliser les différentes études dont études d'impact faune/flore, études de raccordement, dépôt de permis de construire.
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de prêt à usage avec ENGIE GREEN FRANCE, afin de permettre à ENGIE GREEN de candidater à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** d'établir un avenant à la convention de prêt à usage pour permettre à ENGIE GREEN FRANCE de réaliser les différentes études, dont études d'impact faune/flore, études de raccordement, dépôt de permis de construire, afin d'intégrer la parcelle cadastrée section D n°95, sise au lieu-dit « Molard Grana ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de prêt à usage annexée à la présente avec ENGIE GREEN France.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce dossier.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Le Maire,



Bernard ARGENTI.

Accusé de réception en préfecture
001-210101853-20180424-DE-2018-39-DE
Date de télétransmission : 27/04/2018
Date de réception préfecture : 27/04/2018